

« Communities That Care – Multiplication » : résumé du rapport final

L'objectif quantitatif consistant à doter de *Communities That Care* (CTC), pendant la durée du projet, 40 à 60 communes situées dans quatre cantons différents a été atteint. Au total, 55 communes de six cantons se sont intéressées au processus CTC. Toutefois, elles ne se sont pas toutes engagées. Globalement, les 49 communes participantes peuvent être regroupées en 24 unités de processus (communes seules ou associations de communes).

Jusqu'à fin décembre 2025, 19 enquêtes CTC ont été menées auprès des jeunes. Dans huit de ces unités de processus, des ateliers participatifs pour les jeunes ont aussi eu lieu sur la même période. Quatre autres de ces ateliers ont ensuite été organisés : un en janvier et trois en février 2026.

Dans les cantons de BE, SH et ZH, des spécialistes cantonaux et régionaux ont pu être formés à la méthode CTC, ce qui constituait un autre objectif de la première phase de multiplication. Dans ce cadre, les stratégies de lancement ont été discutées et planifiées avec les responsables cantonaux de la prévention et de la promotion de la santé.

Au cours des quatre années de mise en œuvre du projet, l'enquête CTC auprès des jeunes a été adaptée à plusieurs reprises. De même, le reporting correspondant a été ajusté conformément aux objectifs fixés par RADIX (rapports plus courts et un peu plus concis).

Les rencontres de réseaux ont pris différentes formes. Outre un événement en soirée et une réunion d'une demi-journée destinée aux spécialistes intéressés ou chargés de la mise en œuvre ainsi qu'aux responsables politiques des communes, la dernière rencontre de ce genre a eu lieu en décembre 2025, sous la forme d'un échange d'expériences en ligne.

Le comité de patronage prévu n'a finalement pas vu le jour. À la place, un comité consultatif a été mis sur pied ces deux dernières années et informé des avancées du processus CTC. Les retours récoltés, en particulier ceux sur la future mise en œuvre du processus, ont été pris en compte dans les nouvelles modalités de mise en œuvre. Le comité consultatif peut également servir à déterminer l'expertise requise pour les tâches à venir. Il sera maintenu.